DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Thionville

MARC LUCCHINI
MAIRE

République Française

MAIRIE D'ILLANGE

ARRÊTÉ
N° 2025-030 du 7 mai 2025
Portant sur une interdiction de circulation et de stationnement
Route de Metz à l'occasion de la fête de la grotte

Le Maire de la Commune d'Illange,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L2213-3,
VU le Code de la route,
VU le Code de la voirie routière,
VU la demande présentée par le Conseil de Fabrique d'Illange, représenté par son Président M. Armand SCHWEITZER, qui souhaite barrer une portion de la route de Metz le dimanche 18 mai 2025
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des exposants et du public, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur la voie publique route de Metz, entre la rue des Fleurs et la rue des Jardins

ARRÊTE :

Article 1 : A l'occasion de la fête de la grotte, la circulation et le stationnement sur la voie publique seront interdits route de Metz, entre la rue des Fleurs et la rue des Jardins, **le dimanche 18 mai 2025 de 5h à 19h**

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins des membres du Conseil de Fabrique

Article 3 : Les barrages seront rendus imperméables à toute tentative d'intrusion par un véhicule dans le cadre de la procédure VIGIPIRATE

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Commandante des Brigades de Gendarmerie Guénange-Metzervisse
- M. Armand SCHWEITZER, Président du Conseil de Fabrique
- MM. les Chefs de Centre de Secours et d'Incendie d'Illange et Yutz
- M. le Directeur du SDIS de la Moselle

Le présent arrêté n° 2025-030
a été publié le 7 mai 2025

Illange, le 7 mai 2025
Le Maire,

MAIRIE D'ILLANGE
MOSELLE

Mairie d'Illange : 2, rue de la Moselle • 57970 Illange • ☎ 03 82 56 24 57 • Fax 03 82 51 03 16
email : mairie.illange@wanadoo.fr